

Cédants et repreneurs d'affaires au rendez-vous



Sylvia Barthélémy a rappelé l'importance de ce forum. / PHOTO J.-C.D.

Le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, en partenariat avec la CCI Marseille Provence, a organisé la 10^e édition des Nocturnes de la transmission d'entreprises au centre de congrès Agora.

En introduction aux futurs échanges des candidats potentiels, cédants et repreneurs d'affaires, la présidente du Territoire, Sylvia Barthélémy, a rappelé *"l'importante d'un tel forum pour toutes les parties avec des professionnels encore plus nombreux cette année. Organisée depuis deux ans par le service économique de l'ex-Agglo, et depuis le 1^{er} janvier par le conseil de territoire, cette continuité dans la pratique avec tous les acteurs économiques liés à l'animation des zones d'entreprise permet la transmission des savoir-faire et le maintien des emplois existants voire d'en créer de nouveaux"*. Sujet tabou il y a encore quelques années, le représentant local de l'UPE 13 de l'Est du département, Alain Dousse, reconnaît qu'aujourd'hui *"la transmission d'entreprise est prise en compte par des mesures d'accompagnement ce qui facilite le rapprochement avec les futurs repreneurs"*.

Au cours de l'après-midi, les

chefs d'entreprises cédants ont pu présenter leurs entreprises et les repreneurs s'intéresser à celles-ci, ayant à l'esprit que *"la CCI est le tiers de confiance dans la relation Business Angel"*. L'objectif des intervenants institutionnels étant par ailleurs de tout faire pour assurer la pérennité des emplois tout comme le conseil de territoire a passé une convention avec l'organisme national "Cédants et Repreneurs d'Affaires" (CRA), installé dans la zone industrielle de Napollon, dans le cadre d'un accompagnement professionnel personnalisé et dont la devise en dit long sur ces motivations : *"Céder plutôt que cesser"*.

Le facteur temps peut-être l'ennemi d'une cession réussie comme certains entrepreneurs l'ont évoqué en fin d'après-midi. C'est la raison pour laquelle beaucoup de cédants et de repreneurs ont conclu des premiers accords qui maintenant vont être étudiés avec les spécialistes du droit, de la fiscalité, des experts comptables, des banquiers et autres intervenants.

La conclusion reviendra à ce repreneur *"très satisfait"*, qui était *"venu pour voir"* et qui est *"reparti avec un dossier qui a de bonnes chances d'aboutir"*.

Jean-Claude DUBINI